

**Parcours :
Arts Plastiques****Lieu : Montpellier****Présentation et objectifs**

Ce parcours de formation permet aux lauréats du CAPES d'arts plastiques de développer les compétences attendues d'un professeur d'arts plastiques exerçant en collège et lycée.

En 2026, ce parcours est aussi ouvert aux étudiants titulaires d'une licence qui n'ont pas été admis au concours mais souhaitant le passer et le réussir. Ces derniers doivent candidater via la plateforme Mon Master.

Comment réussir le concours du CAPES d'arts plastiques ?**Quelles caractéristiques du concours ?**

À l'*admissibilité* (2 écrits) : une épreuve de pratique plastique consistant en la réalisation d'un portfolio de quelques pages, à partir d'un sujet et d'un corpus d'œuvres, et une seconde épreuve écrite : consistant en une dissertation à partir d'un sujet et d'un corpus d'œuvres.

À l'*admission* (2 oraux) : une épreuve de pratique plastique (réalisation d'un projet personnel à visée artistique), suivie d'un exposé et d'un entretien avec le jury. La deuxième épreuve orale consiste en un entretien avec le jury comme décrit dans la partie introductive de ce livret.

Quelle mention de licence recommandée pour réussir le concours ?

Pour accéder à un parcours préparant le CAPES d'Arts plastiques, la mention Licence Arts plastiques est la voie privilégiée.

A l'UMPV, une option « Pré-pro CAPES » de la licence d'Arts Plastiques débute dès le L2 pour préparer au concours.

Composantes de formation

UMPV (UFR6)

Autre partenaire : Faculté d'Éducation de l'UM

Responsables de parcoursAriane-Esther Carmignac – ariane-esther.carmignac@univ-montp3.fr**Résultats nationaux du concours externe session 2025 (concours niveau M2)**

	Nombre de postes	Présents au concours	Admissibles	Admis	Admis / Présents
Arts plastiques	100	430	199	100	23 %